

Bien utiliser les sas d'élevage

Agnès COMBES Webmaster / 02 51 36 82 06

10/08/2009 | Mise à jour : 17:22

Pour des raisons sanitaires, tous les élevages de volailles et de lapins doivent disposer de sas sanitaire d'élevage. Celui-ci doit constituer une vraie barrière contre les contaminations.

Généralement, ce sas est composé de deux zones, une zone dite « sale » (où l'on enlève la tenue « extérieur ») et une zone dite « propre » (où l'on revêt la tenue d'élevage).

Pour éviter d'avoir à passer d'une zone à l'autre pendant la période de travail, il est préférable de placer tous les outils nécessaires à la gestion de l'élevage dans la zone propre (fiche d'élevage, boîtier de régulation, le bac de traitement de l'eau...). Cependant, ces différentes zones doivent être tenues constamment propres.

Un nettoyage et une désinfection réguliers sont nécessaires.

L'éleveur, et toutes personnes l'accompagnant, doivent changer de tenue et de chaussures, avant d'accéder à la zone d'élevage, se laver et se désinfecter les mains avant et après toutes manipulations d'animaux.

Le respect des différentes zones, et de la bonne application des principes de base est essentiel à la bonne maîtrise sanitaire de l'élevage.